

TEXTES PARUS AU JOURNAL OFFICIEL

■ *Journal officiel* du 28 avril 2010

Avis de vacance d'un emploi de sous-directeur

NOR : PRMG1000385V

Un emploi de sous-directeur est susceptible d'être vacant au ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique, au ministère de la santé et des sports et au ministère de la jeunesse et des solidarités actives.

Cet emploi est affecté à la direction des ressources humaines.

Le titulaire de l'emploi aura la charge de la sous-direction de la gestion du personnel.

La sous-direction de la gestion du personnel contribue à définir et met en œuvre, en liaison avec les directions et services, les politiques de gestion individuelle et collective des personnels de l'administration centrale et des réseaux territoriaux qui en relèvent.

Dans ce cadre :

- elle assure au plan national, la gestion administrative et statutaire des personnels titulaires exerçant en administration centrale, et dans les services et réseaux territoriaux, appartenant aux différents corps administratifs et techniques propres et communs de l'administration sanitaire et sociale, hors le corps de l'inspection générale des affaires sociales, ainsi qu'aux corps interministériels ; ainsi que celle des agents contractuels ;
- elle assure également la gestion des personnels affectés dans les directions et délégations intervenant dans le domaine du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville lorsqu'ils appartiennent à des statuts interministériels ou communs ainsi que la gestion des personnels de l'encadrement supérieur.

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux réseaux territoriaux (DRJSCS, DDI...) et des agences régionales de santé, la sous-direction de la gestion du personnel assure le pilotage de procédures d'affectation dans ces différents services. Elle accompagne les personnels titulaires et non titulaires lors de ces réorganisations et contribue à valoriser la diversification des parcours professionnels.

Elle participe, en liaison avec la direction des affaires financières, juridiques et des services, à la préparation du projet de loi de finances, à la programmation des crédits, à l'allocation des emplois, au suivi et à l'exécution des plans décidés en matière de gestion des effectifs et de masse salariale.

Elle accompagne en gestion les personnels titulaires et non titulaires, notamment en cas de réorganisation administrative ou de difficultés particulières.

Elle assure le versement des rémunérations principales et accessoires des fonctionnaires et agents non titulaires de l'administration centrale et des agents affectés à l'étranger.

Elle contribue à l'élaboration et assure la mise en œuvre de la prime de fonctions et de résultats.

Elle est chargée de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information des ressources humaines, de l'assistance à leurs utilisateurs et de l'administration de leurs données.

Elle gère les dossiers de pension de retraite, de reversion et d'invalidité, d'accidents du travail et de maladies professionnelles et assure le droit à l'information retraite.

Elle est composée de 154 agents répartis en cinq bureaux :

- le bureau des cadres de l'administration centrale et des agents non titulaires ;
- le bureau des personnels des réseaux territoriaux ;
- le bureau des corps communs des catégories B et C ;
- le bureau des rémunérations et des systèmes d'informations ;
- le bureau des pensions, des validations de services et des accidents du travail.

Le sous-directeur devra veiller à la bonne intégration de la gestion des personnels de « Jeunesse et Sports » dans l'action des différents bureaux.

Cet emploi conviendrait à un fonctionnaire expérimenté ayant déjà exercé des fonctions de sous-directeur et faisant montre d'une bonne connaissance des procédures administratives et budgétaires et de l'organisation des ministères chargés des affaires sociales.

Le titulaire de l'emploi devra témoigner au quotidien d'une forte motivation en matière de gestion des ressources humaines, de qualités de management d'équipe et de contacts et de facultés d'anticipation et d'adaptation afin d'être une force de proposition.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme Michèle Kirry, directrice des ressources humaines (téléphone : 01-40-56-83-00, mël : michele.kirry@sante.gouv.fr). ou de Mr Philippe Sanson directeur adjoint (téléphone : 01-40-56-67-39, mël : philippe.sanson@sante.gouv.fr).

Conformément aux dispositions du décret n° 55-1226 du 19 septembre 1955 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de chef de service, de directeur adjoint et de sous-directeur des administrations centrales de l'Etat, les candidatures, accompagnées d'un *curriculum vitae*, doivent être transmises par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel*, au ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique et au ministère de la santé et des sports (direction des ressources humaines, DRH1A, 14, avenue Duquesne, 75350 Paris Cedex 07 SP).